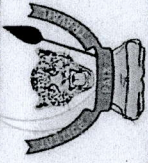


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 168/2023

A LA SOCIETE SOGEQ

Après avoir reçu l'avenant n° 013/011/GOUV/CGPMP-MSP/2022, conclu avec le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent vingt mille (USD 120 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains huit cent quarante (USD 840).

Fait à Kinshasa, le 21/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M I YUMBA
Directeur Général a.i

